Zone de Protection Spéciale

Landes et dunes de la Hague

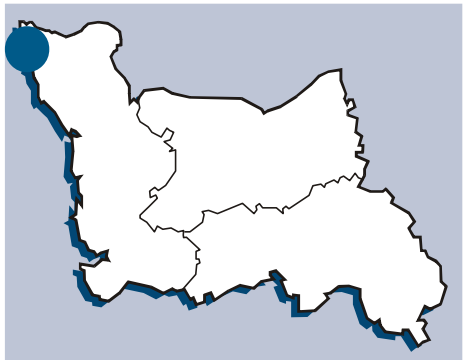

N° national : FR2512002

Manche

Communes : 16
Auderville - Beaumont-Hague - Biville - Digulleville - Eculleville - Gréville-Hague - Heauville - Herqueville - Jobourg - Omonville-la-Petite - Omonville-la-Rogue - Saint-germain-des-Vaux - Siouville-Hague - Urville-Nacqueville - Vasteville - Vauville

Superficie : 4914 ha
dont 2624 ha de DPM

Statuts des propriétés :

- Privé
- Communes
- Domaine Public Maritime
- Conservatoire du Littoral
- Département
- Etat (Ministère de la Défense)

Patrimoine naturel remarquable

espèces annexe 1 directive "oiseaux" : 21

espèces migratrices hors annexe 1 directive "oiseaux" : 13

Partenaires pour la gestion du site

- Services de l'Etat
- Communes et structures inter-communales
- Propriétaires et principaux usagers
- Conservatoire du Littoral

La mare de Vauville et la Lande du Thot

Située dans le nord-ouest Cotentin, la presqu'île essentiellement granitique de la Hague présente une grande variété de milieux : falaises abruptes prolongées en mer par des ilôts et des platiers rocheux, landes atlantiques et pelouses silicicoles, landes tourbeuses et bois, massifs dunaires et plages de sables et galets, marais arrière-littoraux, pannes dunaires, vallons et ruisseaux ... Cette mosaïque de milieux en étroite relation les uns avec les autres, génère une avifaune très riche et diversifiée.

➤ Les espèces d'oiseaux motivant la reconnaissance ➤

› En période de nidification

Eléments fort du paysage haguais, les différents types de landes présentent un important intérêt ornithologique.
Les landes à bruyères sont le domaine de prédilection de l'**Engoulevent d'Europe*** *(Caprimulgus europaeus)* qui y trouve des conditions optimales pour s'y reproduire.

La **Fauvette pitchou*** *(Sylvia undata)* marque une préférence pour les landes à ajoncs.
Le **Busard Saint-Martin*** *(Circus cyaneus)*, le **Courlis cendré** *(Numenius arquata)*, le **Faucon hobereau** *(Falco subbuteo)* sont également régulièrement notés en période de nidification.

Le **Faucon pèlerin*** *(Falco peregrinus)* et le **Grand corbeau** *(Corvus corax)* établissent leur nid sur les corniches des falaises abruptes, de même que le **Cormoran huppé** *(Phalacrocorax aristotelis)* qui profite également des nombreux îlots rocheux.

Fauvette Pitchou

Date d'impression : 30/11/2010 DREAL/SRMP

Engoulevent d'Europe

Les dunes et les hauts de plages sont les habitats de prédilection du **Gravelot à collier interrompu*** *(Charadrius alexandrinus)*, du **grand Gravelot** *(Charadrius hiaticula)*.

Les mares et étangs, dont la mare de Vauville constitue l'entité la plus importante, accueillent régulièrement la nidification du **Busard des roseaux*** *(Circus aeruginosus)*, de la **Sarcelle d'hiver** *(Anas crecca)*, des **Fuligules milouin** *(Aythya ferina)* et **Morillon** *(Aythya fuligula)*, du **Canard souchet** *(Anas clypeata)*, du **Grèbe castagneux** *(Tachybaptus ruficollis)*…

› En période hivernale

La variété et la qualité des milieux naturels et la constante complémentarité entre les domaines marins et continentaux confèrent à ce site un intérêt ornithologique en période d'hivernage.
Les eaux côtières sont fréquentées alors par les **Plongeons arctique*** *(Gavia arctica)*, **imbrin*** *(Gavia immer)* et **catmarin*** *(Gavia stellata)*, la **Mouette mélanocéphale*** *(Larus melanocephalus)*, les **Grèbes esclavon*** *(Podiceps auritus)*, **à cou noir** *(Podiceps nigricollis)* et **jougris** *(Podiceps grisegena)*…
Les **Faucons pèlerin*** *(Falco peregrinus)* et **émerillon*** *(Falco columbarius)* sont régulièrement observés aux abords des falaises.

Les espaces de landes, de prairies humides et de roselières sont le territoire de chasse et de repos des quelques **Busard des roseaux*** *(Circus aeruginosus)*, **Busard Saint-Martin*** *(Circus cyaneus)*, **Hibou des marais*** *(Asio flammeus)* qui hivernent dans ce site.
Les bords d'étangs et de mares riches en végétation haute accueillent le **Butor étoilé*** *(Botaurus stellaris)* et le **Martin-pêcheur*** *(Alcedo atthis)*.
La mare de Vauville, en Réserve Naturelle, accueille régulièrement des contingents notables de **Sarcelles d'hiver** (Anas crecca), de **Mésange à moustaches** *(Panurus biarmicus)*…

› En migration et estivage

Les rivages sont, en période de migration pré et post-nuptiale, animés par les cris stridents des **Sternes pierregarin*** *(Sterna hirundo)*, **caugek*** *(Sterna sandvicensis)* et **naine*** *(Sterna albifrons)*.
Les vastes plages de sable et de galets sont fréquentées par les **Barges rousses*** *(Limosa lapponica)* en période de migration pré-nuptiale.
La **Guifette noire*** *(Chlidonias niger)* est également présente chaque année lors de sa migration pré-nuptiale, en bord de mer et en chasse sur la mare de Vauville.
Enfin, notons la présence régulière en migration post-nuptiale du **Phragmite aquatique*** *(Acrocephalus paludicola)* au niveau de la réserve naturelle de Vauville.

➤ Objectifs pour une conservation durable des populations d'oiseaux ➤

Il reviendra au comité de pilotage local réunissant tous les acteurs concernés de décliner ces objectifs en fonction des caractéristiques propres à chaque espace, des exigences écologiques des espèces présentes et de valider leur faisabilité locale dans le cadre d'un document d'objectifs pour la gestion du site. Sans anticiper sur cette phase de concertation, des orientations générales peuvent d'ores et déjà être indiquées, dont certaines confortent des pratiques déjà mises en oeuvre.

- Le maintien des populations d'oiseaux est conditionné par la préservation de leurs habitats.

- Le maintien des vastes étendues de landes est le gage d'une pérennité de l'intérêt ornithologique de ce secteur. La diversité des types de landes est à rechercher, en favorisant une diversité des strates végétales.

- Les vallées, riches en zones humides, haies et bosquets, constituent également des habitats de prédilection qu'il convient de préserver dans un état de conservation favorable.

- Les zones de marais et les plans d'eau doivent également faire l'objet d'attention visant à garantir la qualité des milieux et de l'eau.

- La gestion des massifs dunaires devra tendre vers un contrôle de la dynamique naturelle de la végétation, la préservation des pannes dunaires et la canalisation de la fréquentation humaine.

- Les orientations de gestion des zones côtières devront être orientées vers le maintien de la qualité des eaux littorales et des habitats marins.

Dans ce sens, la mise en oeuvre des différents plans de gestion (réserves naturelles, terrains du conservatoire du littoral,…) assure l'adéquation entre les objectifs de conservation durable de ces habitats et des espèces, et la politique globale de valorisation de ce territoire.

Les mesures réglementaires (Sites classés et inscrits, réserves naturelles, réserves libres, loi littoral,...) et les acquisitions foncières du Conservatoire du Littoral et du Département sont des outils en faveur de l'intégrité des milieux, et du maintien des populations d'oiseaux.

Des approches contractuelles (notamment le Contrat d'Agriculture Durable successeur du Contrat Territorial d'Exploitation et des Opérations Locales Agri-Environnementales) et des aménagements écologiques contribuent également à la prise en considération des spécificités agricoles de cette zone.

Enfin, un suivi des populations d'oiseaux nicheurs, des migrateurs en escale et des hivernants, devrait être régulièrement effectué sur les principaux habitats de cette zone : landes, côtes rocheuses, vallées, massif dunaire.

Butor étoilé

** L'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte*